

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mercredi 29 juillet 2020 à 9h30 à MANE

Le Président ouvre la séance et Mme MOUTTE est désignée secrétaire de séance.

1 – BUDGETS PRIMITIFS 2020

A. Budget principal 2020

Le budget Principal s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 6 155 013,00 €
- Section d'Investissement : 5 239 327,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget principal 2020.

B. Budget Economie 2020

Le budget Economie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 965 623,00 €
- Section d'investissement : 3 791 832,00 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 33 voix pour et deux abstentions le budget économie 2020.

C. Budget déchets ménagers 2020

Le budget déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 840 100,00 €
- Section d'investissement : 1 701 472,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget déchets ménagers 2020.

D. Budget SPANC 2020

Le budget SPANC s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 41 815,00 €
- Section d'investissement : 27 100,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget SPANC 2020.

2 – AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

A. Budget Principal

Pour le budget principal les Autorisations de programme et les crédits de paiements (AP/CP) proposées sont les suivants :

Opérations à modifier	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement		
					2020	2021	Reste à financer
Salle multi-activités à Villemus	598 810,18 €	44 189,82 €	643 000 €	10 825,15 €	442 985,03 €	150 000 €	39 189,82 €
Réhabilitation de 5 logements à Villemus	820 000 €	113 000 €	933 000 €	659 978,97 €	273 021,03 €	-	-
Construction d'une crèche à St Michel l'Observatoire	1 800 000 €	-300 000 €	1 500 000 €	-	350 000 €	950 000 €	200 000 €

Opérations à ouvrir	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement		
					2020	2021	Reste à financer
Réhabilitation Château de Reillanne	-	-	1 300 000 €	12 906 €	200 000 €	600 000 €	487 094 €
GEMAPI	-	-	850 000 €	-	200 000 €	450 000 €	200 000 €

L'assemblée adopte à l'unanimité les AP/CP proposés pour le budget principal 2020

B. Budget Economie

Pour le budget économie les Autorisations de programme et les crédits de paiements (AP/CP) proposées sont les suivants :

Opérations à modifier	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement		
					2020	2021	Reste à financer
VILLEMUS multiservices	566 206,87 €	-	566 206,87 €	21 175,62 €	463 824,38 €	81 206,87 €	-
Planétarium	1 800 000 €	360 000 €	2 160 000 €	79 753,59 €	960 000 €	1 120 246,41 €	-
Alcotra	918 810 €	-68 810 €	850 000 €	97 533,47 €	752 466,53 €	-	-
Ateliers de St Martin les Eaux	815 298 €	-65 298 €	750 000 €	-	250 000 €	500 000 €	-

Opérations à ouvrir	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement		
					2020	2021	Reste à financer
Hangars de Banon	-	-	750 000 €	-	250 000 €	500 000 €	-
Maison Mathurin à Reillanne	-	-	800 000 €	-	250 000 €	550 000 €	-
ZAE Pitaugier à Mane	-	-	70 000 €	-	30 000 €	40 000 €	-

L'assemblée adopte à la majorité avec 33 voix pour et 2 abstentions (Mme DUFOUR-Mme LAVALT) les AP/CP proposés pour le budget économie 2020.

C. Budget Déchets Ménagers 2020

Pour le budget déchets ménagers les Autorisations de programme et les crédits de paiements (AP/CP) proposées sont les suivants :

Opérations à modifier	AP initiale votée	Révision de l'exercice	Nouveau montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement		
					2020	2021	Reste à financer
Déchèterie de Banon	1 166 423,95 €	100 907,17 €	1 267 331,12 €	14 313,35 €	833 017,77 €	420 000 €	-
Acquisition colonnes	381 159,80 €	100 000 €	481 159,80 €	11 580 €	239 579,80 €	150 000 €	80 000 €
Aménagement PAV	338 279,98 €	150 000 €	488 279,98 €	667,10 €	277 612,88 €	150 000 €	60 000 €
Matériel de Transport	250 000 €	-	250 000 €	-	80 000 €	100 000 €	70 000 €
Bennes	72 877,46 €	-	72 877,46 €	2 622,54 €	20 000 €	20 000 €	30 254,92 €

L'assemblée adopte à l'unanimité les AP/CP proposés au Budget déchets ménagers 2020.

3 – PRISE EN CHARGE DU FPIC

L'assemblée décide à l'unanimité la prise en charge du FPIC pour les communes.

4 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PERSONNES PRIVEES

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR de Banon 12 000 € ;
- ADMR REILLANNE 1 800 € ;
- Syndicat d'initiative REVEST DU BION 1 000 € ;
- Syndicat d'initiative DAUPHIN 600 € ;
- Maison des assistantes maternelles de ST MAIME 5 000 €

L'assemblée autorise à l'unanimité le versement de ces subventions.

5 – SOUTIEN FINANCIER A LA COMMUNE DE ST MAIME

L'assemblée autorise à l'unanimité un reversement de fiscalité à la commune de St Maime.

6 – REVERSEMENT DE FISCALITE

L'assemblée décide à l'unanimité le reversement de fiscalité maximum aux communes de St Martin-les-Eaux, Mane et Dauphin.

7 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

Il est proposé de solliciter des financements pour la construction de la crèche à St Michel l'Observatoire au titre de la Caisse des Allocations Familiales pour un montant de 262 000 € et auprès du département pour un montant de 131 576 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter ces financements.

8 – FERME RELAIS A ST MARTIN-LES-EAUX – Transfert de propriété

Le locataire se propose d'acquérir la ferme relais à St Martin-les-Eaux. Pour ce faire, la commune a fait procéder à la division de la parcelle et a délibéré pour transférer la parcelle cadastrée section B n°658 à la CCHPPB à titre gratuit.

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert de propriété.

9 – CONVENTION POUR LA COLLECTE DES DECHETS

Il s'agit d'une convention pour procéder à la collecte sur un hameau situé dans la vallée du Jabron sur le territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance à proximité de Revest du Bion. Il est proposé de reconduire cette convention avec une participation de 2 400 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer ladite convention et à recouvrer la participation.

10 – TRAITEMENT DES DECHETS

- ▶ L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer et à négocier l'avenant à intervenir avec la Société SUEZ.
- ▶ Le marché avec le Centre d'enfouissement est arrivé à son terme et la consultation a été relancée. L'assemblée donne mandat à l'unanimité au bureau pour signer le marché sur le traitement des déchets.

11 – RAPPORT D'ACTIVITES 2019

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2019

12 – RAPPORT SUR LE SERVICE DECHETS MENAGERS 2019

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport sur le service déchets ménagers 2019

13 – RAPPORT SUR LE SPANC 2019

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport sur le SPANC 2019

Mane, le 30 juillet 2020

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon.



Jacques DEPIEDS

